

# RÉUNION DU 17 JUIN 2019

Le dix-sept juin deux mille dix-neuf, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le douze juin deux mille dix-neuf, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; THÉO Philippe ; ANDRIEU Francis ; LEFÈVRE Matthieu ; CRÉPEAU Anne-Sophie ; BOYENVAL Philippe ; VAN DE MOORTELE Stéphane; TATTEBAUT Michel;

Absents excusés : BLIMOND Brigitte (pouvoir donné à M-C DUBREUCQ) ; BRISSY Emmanuelle (pouvoir donné à P. BOYENVAL) ; DHORNE Dominique (pouvoir donné à D. HESDIN) ; VANDEN BOGAERDE Johann (pouvoir donné à P. THEO) ;

Absente : Christine LEMPEREUR

Secrétaire de séance : Philippe THEO

Compte rendu affiché le : 24 juin 2019

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour : "Extension du réseau électrique du lotissement le Clos de Blimont : autorisation de signer la convention avec ENEDIS".  
Le Conseil Municipal accepte ce rajout à l'ordre du jour.

## **I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 01 AVRIL 2019.**

*☞ Compte rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.*

## **II - DECISIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DU PARKING ET DES ABORDS DE LA SALLE COMMUNALE.**

*Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux sur le parking de la salle communale. En effet, lors d'épisodes orageux ou même de fortes pluies, le parking de la salle communale est régulièrement inondé sur les deux-tiers de sa surface, les puits d'infiltration existants étant devenus insuffisants.*

*Après étude et réception de devis, la commission "travaux et urbanisme" préconise les travaux suivants :*

- réfection du parking avec mise en œuvre d'un enduit bicouche avec pentes vers le collecteur pour 29 072.98€ TTC ;*
- réfection de l'espace situé derrière la salle pour 2 773.76€ TTC ;*
- gestion des eaux pluviales par création de noues, de puits filtrants et espaces verts dédiés pour 15 653.20€ TTC.*

*Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et suivant l'avis de la commission, le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux ci-dessus listés.*

## **III - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA CREATION DES NOUES DU PARKING DE LA SALLE.**

*Le Conseil Municipal ayant donné son accord pour que la commune réalise des noues dans le cadre des travaux du parking et des abords de la salle communale, Monsieur le Maire signale qu'il est possible de faire une demande auprès de l'Agence de l'Eau pour obtenir une aide financière à ces travaux.*

*Il rappelle que ces noues ont pour but d'éviter l'inondation du parking voire de la salle communale lors d'épisodes pluvieux et orageux de plus en plus conséquents.*

*Les travaux s'élèveraient à 13 044.33€ HT soit 15 653.20€ TTC selon le devis de la société COLAS d'Amiens.*

**Où l'exposé de Monsieur le Maire:**

- le Conseil Municipal sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau des Hauts de France pour la réalisation des noues sur le parking de la salle communale.
- demande l'autorisation de préfinancer ces travaux du fait de l'urgence à traiter ce dysfonctionnement.

#### **IV - DECISIONS RELATIVES AUX AMENAGEMENTS SECURITAIRES RUE DE LA VALLEE ET RESIDENCES DES HAIES ET CLEMENT.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux pour la mise en sécurité des rue de la Vallée, résidences Clément et des Haies.

En effet, les vitesses sont excessives et les signalisations existantes ne sont pas respectées dans ces rues assez étroites et fréquentées.

Après étude, réception de devis et concertation avec les riverains des rues et résidences, la commission travaux et urbanisme préconise les travaux suivants :

- matérialisation de places de stationnement ;
- rétrécissement des entrées de la résidence Clément par zébras et déplacement de jardinières déjà présentes ;
- passage en sens unique de la résidence Clément ;
- mise en sens unique de la rue de la Vallée à partir du VC9 avec panonceau "sauf riverains et bus scolaire".

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et suivant l'avis de la commission, le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux et aménagements afin de sécuriser ces voies très passantes.**

#### **V - DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE POUR AMENAGEMENTS SECURITAIRES RUE DE LA VALLEE ET RESIDENCES DES HAIES ET CLEMENT.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement sécuritaire de la rue de la Vallée et des résidences Clément et des Haies ainsi que les devis des sociétés SIGNATURE et COLAS pour 4 861.43 € HT, soit 5 833.72 € TTC.

Ce projet participerait à la sécurisation de ce quartier soumis à des vitesses excessives et un non-respect des signalisations déjà en place.

Plan de financement prévisionnel :

Amendes de police : 30% soit..... 1 458.43 €

Fonds propres communaux (TVA comprise) : ..... 4 375.29 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve l'opération ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents visant notamment à solliciter auprès de l'Etat :

- l'attribution d'une subvention dans le cadre des amendes de police permettant la réalisation de ces travaux importants pour les finances de la Commune ;
- l'autorisation de préfinancer ces travaux ;
- l'autorisation de commencer ces travaux dès que possible.

#### **VI - DM N°1.**

Madame DUBREUCQ, adjointe au maire chargée des finances, informe les membres du Conseil Municipal que :

- la somme prévue au BP2019 pour l'éclairage du Pré Joli n'est plus nécessaire car le solde de cette opération a été réglé ;
- pour les travaux du parking de la salle communale que le Conseil vient de voter, il est nécessaire d'ajouter des crédits ;
- la somme prévue pour l'isolation de l'école et de la mairie s'avère insuffisante car la subvention de la FDE80 n'est pas déduite mais versée par ailleurs ;
- il convient de prendre en compte des sommes perçues mais non encore budgétées

**Où l'exposé de Mme DUBREUCQ, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les mouvements suivants :**

- D 2041582-128 Eclairage public Pré Joli :..... - 2 330€

- D 2128-111 Aménagement terrain salle communale :..... + 8 000€

- D 21311-131 Isolation bât communaux : ..... + 1 284€

- D 2152-135 Aménagement sécuritaire voiries :..... + 8 416€

**Total dépenses : ..... + 15 370€**

|   |                  |
|---|------------------|
| - R 10226 Taxe aménagement : .....                  | + 6 202€         |
| - R 1321-127 VMC école maternelle : .....           | + 1 150€         |
| - R 1321-131 Isolation bât communaux : .....        | + 2 295€         |
| - R 1321-133 Chaudière et chaufferie mairie : ..... | + 3 439€         |
| - R 13258-131 Isolation bât communaux : .....       | + 2 284€         |
| <b>Total recettes : .....</b>                       | <b>+ 15 370€</b> |

## **VII - REPRESENTATION DES COMMUNES MEMBRES AU SEIN D'AMIENS METROPOLE.**

*Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal des courriers de Madame la Préfète et de Monsieur le Président d'Amiens Métropole quant à la représentation des communes membres au sein de l'intercommunalité.*

*En effet, à chaque renouvellement général des conseils municipaux, les communes doivent, conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT, s'entendre pour fixer leur représentation au sein de l'EPCI à fiscalité propre auquel elles appartiennent.*

*Au vu du calcul légal et des dérogations autorisées par l'article ci-dessus cité, Amiens Métropole n'a d'autre possibilité que de maintenir la représentation actuelle des communes telle qu'elle résulte des dispositions légales.*

*Les communes doivent délibérer avant le 31 août 2019.*

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal prend acte du maintien de la représentation actuelle au sein du Conseil d'Amiens Métropole.***

## **VIII - EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DU LOTISSEMENT LE CLOS DE BLIMONT : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC ENEDIS.**

*Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention de contribution financière demandée à la commune pour l'extension du réseau électrique en vue d'alimenter le Clos Blimont, rue de Plachy.*

*En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et en application du décret n° 2007-1280 du 28 août 2007, les communes doivent payer le raccordement au maître d'ouvrage de celui-ci, alors que, antérieurement, le coût du raccordement était facturé directement au pétitionnaire demandeur du permis de construire.*

*L'article 4 de la loi du 10 février 2000 sur l'électricité ne met à la charge de la collectivité qu'une partie de ces travaux d'extension ; l'arrêté du 17 juillet 2008 a fixé à **60% du coût des travaux** la part prise en charge par la collectivité, les 40% restants sont pris en charge par les tarifs d'utilisation des réseaux et donc mutualisés entre les consommateurs au niveau national.*

*Le montant de la contribution demandée à la commune pour cette extension s'élève à 39 748.16€ TTC.*

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'extension de réseau public de distribution d'électricité avec ENEDIS pour alimenter le Clos Blimont, et plus généralement, tous documents s'y rapportant.***

## **IX - QUESTIONS DIVERSES.**

### **1/ Dominique HESDIN :**

- Réunion du 27 mai 2019 avec les maires du SIVOM de Boves :

Le Président a réuni les maires adhérent au SIVOM afin que se pose la question du devenir du SIVOM.

Il a été décidé de laisser le choix aux futurs élus suite aux élections municipales de 2020 sachant qu'il n'existe pas de solution alternative étant donné qu'Amiens Métropole n'a pas la compétence voirie communale.

Il reste encore deux grosses années d'emprunt (les communes ayant quitté le SIVOM contribuent jusqu'à extinction de la dette) mais le budget devient trop juste (env. 135-145000€) pour la réalisation des travaux de voirie ; il n'y a pas une grosse marge de manœuvre.

- Autorisation préfectorale pour la pose de deux caméras à la salle communale afin de dissuader les vols sur le parking et les incivilités autour des points d'apport volontaire.

- Communauté sud d'Amiens Métropole :

M. MAGNANI, directeur de proximité rencontre tous les maires de la communauté afin de revoir les conventions de remboursement. Pour Hébecourt, il y aura une perte légère du fait de la fermeture de la ludothèque mais elle sera compensée par l'augmentation de l'entretien des espaces verts de la RD1001.

- Jurés d'assises : cette année, aucun hébecourtois n'a été tiré au sort.

- Clos Blimont : les travaux d'aménagement, de voirie et réseaux devraient commencer fin juin/début juillet.
- Fibre optique : une réunion publique est prévue jeudi 20 juin avec les directeur et commerciaux d'Orange Somme pour répondre à toutes les questions des habitants. Des démarchages sont en cours.

2/ Marie-Claire DUBREUCQ :

Mme DUBREUCQ signale que M. DUCOUSSO, propriétaire du Bois de la Belle épine propose une visite du bois les 24/25 août ou 31/08-01/09. Le Conseil Municipal opte pour le 31 août.  
Une sortie scolaire est prévue au printemps 2020 avec le CPIE.

**Séance levée à 21h15**

**COMPTE-RENDU LU ET  
APPROUVÉ  
PAR TOUS LES MEMBRES  
PRÉSENTS.**

|                      |                          |                                |                     |                        |
|----------------------|--------------------------|--------------------------------|---------------------|------------------------|
| HESDIN<br>Dominique  | DUBREUCQ<br>Marie-Claire | THÉO<br>Philippe               | ANDRIEU<br>Francis  | MALOIGNE<br>Laurent    |
| LEFEVRE<br>Matthieu  | CRÉPEAU<br>Anne-Sophie   | VANDEN<br>BOGAERDE Johann      | BLIMOND<br>Brigitte | LEMPEREUR<br>Christine |
| BRISSY<br>Emmanuelle | BOYENVAL<br>Philippe     | VAN DE<br>MOORTELE<br>Stéphane | DHORNE<br>Dominique | TATTEBAUT<br>Michel    |